

DEPARTEMENT  
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE CARCASSONNE

Matière : DOMAINE  
ET PATRIMOINE

Sous matière :  
AUTRES ACTES  
DE GESTION DU  
DOMAINE PRIVE

**OBJET :**  
**SERVITUDE  
DE PASSAGE  
AU PROFIT DE  
LA SOCIETE  
ENEDIS -  
PARCELLE  
SECTION BA  
N° 6 «CHEMIN  
DES  
FONTANILLE»**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU  
EXECUTOIRE

CONVOCAION  
CONSEIL EN DATE  
DU : 05 AVRIL  
2024

AFFICHAGE EN  
DATE  
DU : 05 AVRIL  
2024

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU 18 AVR. 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2024-103  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE  
.....  
COMMUNE DE CASTELNAUDARY  
.....

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du vendredi 12 avril 2024  
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses  
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,  
Maire

**Présents :** Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène  
GIRAL, François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Nicole  
CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline  
RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte  
BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Marie-Claude  
BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Régine  
SURRE, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Javier DE LA  
CASA, Agnès SOULIER, Préscillia GRANIER, Audrey GAIANI,  
Thierry ROSSICH, Gérard MONDRAGON, Christian  
WINTERHALTER.

Formant la majorité des membres en exercice

**Procurations :**

Bernard GRIMAUD pouvoir à Nicole CATHALA -  
LEGUEVAQUES,  
Chantal BARTHES pouvoir à Giovanni ZAMAI,  
Nicolas ASENSIO-VERGNES pouvoir à Evelyne GUILHEM,  
Bruno PERLES pouvoir à Élisabeth ESCAFRE,  
Delphine SANTINI pouvoir à Philippe GREFFIER,  
Adrien ROUZAUD pouvoir à Audrey GAIANI.

**Absents excusés :** Karole CAFFIER, Zohra KUFEL.

**Secrétaire :** Audrey GAIANI

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de servitude émanant de la  
Société ENEDIS, pour le passage d'une ligne électrique souterraine et la pose de deux  
coffrets électriques sur une parcelle communale située « Chemin des Fontanilles ».

Dans le cadre du raccordement de la production photovoltaïque au réseau électrique de  
distribution publique, la Société ENEDIS propose la signature d'une convention dont l'objet est  
de fixer les modalités techniques et juridiques de cette servitude de passage.

Pour l'essentiel, la Commune reconnaît à la Société ENEDIS, pour toute la durée de

l'exploitation de l'ouvrage, une servitude à demeure dans une bande de 3 mètres de large sur une longueur totale d'environ 10 mètres, pour l'implantation d'une ligne électrique souterraine BT et ses accessoires, sur la parcelle cadastrée section BA n° 6.

En contrepartie de cette servitude, la Société ENEDIS propose le versement d'une indemnité unique et forfaitaire de 50 Euros.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de signer la convention et tous documents relatifs à l'établissement de cette servitude.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux et Enseignement Supérieur en date du 11 avril 2024.

### LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

**APPROUVE** les conditions de cette servitude de passage au profit de la société ENEDIS sur la parcelle cadastrée section BA n° 6 située « Chemin des Fontanilles », telle que matérialisée sur le plan annexé à la présente.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents relatifs à l'établissement de cette servitude

**PRECISE** que la société ENEDIS est chargée, à ses frais, de la publication de cette convention

**PRECISE** que la Commune portera la convention à la connaissance des personnes, qui ont ou qui acquerront des droits sur la parcelle traversée par cet ouvrage.

**PRECISE** qu'en cas de déplacement de la canalisation, le coût sera à la charge de la société ENEDIS.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 12 avril 2024



Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le 18 AVR. 2024

Certifiée exécutoire par réception  
en Préfecture le : 17 AVR. 2024

Par publication le : 18 AVR. 2024

Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le 18 AVR. 2024

ID : 011-211100763-20240412-DB2024103-DE

Berger  
Le-Vault